



Nombre de conseillers	11
En Exercice	11
Présents	6
Procurations	3
Excusés	2

**PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CCAS  
DU 7 OCTOBRE 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le 7 octobre à 18h30**, s'est réuni le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de RENAGE,  
Dûment convoqué en session ordinaire, sous la présidence de Madame Amélie Girerd

Date de la convocation du Conseil d'Administration : **30 septembre 2024**

**Présents** : MMS GIRERD – DONNET - BERTONA – GARNIER - MERGUI – ODDOU

**Excusés** : MMS MERIAUX - SPOSITO

**Absents** : Mme DE LOS RIOS

**Procurations** : Mme FISCHER donne procuration à Mme GIRERD  
Mme NAVARRO donne procuration à Mme DONNET  
M SPOSITO donne procuration à Mme BERTONA

\* \* \* \*

Le quorum est atteint à 6 membres – ouverture de la séance à 18h30,



## Approbation du compte rendu des délibérations du CA du 9 juillet 2024

Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité le compte rendu des délibérations du Conseil d'Administration du 9 juillet 2024.

## Modification du règlement intérieur d'aide sociale facultative

A l'inverse de l'action sociale légale, l'action sociale facultative relève de la libre initiative des collectivités territoriales.

Elle n'a aucun caractère obligatoire.

Elle est subsidiaire et complémentaire aux dispositifs légaux, dès lors que ceux-ci sont épuisés. Elle permet aussi de répondre aux personnes qui sont en attente de prestations légales.

Elle s'adresse à toute personne renageoise placée dans une situation déterminée, appréciée, en fonction de critères définis par le CCAS. Pour limiter les risques de décisions arbitraires inhérents à tout choix, il est indispensable de s'appuyer sur quelques principes et règles.

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS, explique que le CCAS a été sollicité pour une aide pour les frais d'obsèques.

Dans ce cadre, il convient de modifier l'article 6.2 Les aides non spécifiques.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'APPROUVER** la modification de l'article 6.2 Les aides spécifiques du règlement intérieur d'aide sociale facultative du CCAS.
- **DE DIRE** que les autres articles restent inchangés.

## Aide exceptionnelle

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS, expose la situation dans laquelle se trouve actuellement Mme [REDACTED] & M [REDACTED], domicilié(e)s [REDACTED] & M [REDACTED] à Renage.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'ALLOUER** la somme de cinq cents euros correspondant à une aide pour les frais liés aux obsèques de leur fils.
- **DE DIRE** que ladite somme sera versée directement au demandeur.



- **DE DIRE** que les dépenses engagées seront réglées au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget.

## Octobre Rose

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS expose au Conseil d'Administration que pour la deuxième année, le CCAS organise plusieurs événements dans le cadre d'Octobre Rose. Dans ce cadre, le CCAS a souhaité mettre en place une vente de tartes aux pralines, d'un repas (plat et dessert), de boissons, de divers objets ainsi qu'une tombola lors de la journée du 19 octobre 2024.

Il est proposé comme prix de vente :

- 20€ le tee-shirt,
- 10€ la tarte aux pralines,
- 16€ le repas couscous et panacotta
- 2€ le pin's
- 2€ le bracelet
- 1€ la boisson
- 2€ le gobelet
- 2€ le ticket de tombola.

Les bénéfices de toutes les actions seront versés par le biais d'une subvention à 3 associations locales : Les Merveilleuses, Entr'Elles & La Cordée Rose.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la proposition susvisée
- **DE DIRE** que la régie en charge de la recette de ces ventes est la régie « seniors »

## Téléthon

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS expose au Conseil d'Administration que le CCAS participera encore cette année au Téléthon, il est prévu d'organiser une vente de repas « Diot et gratin dauphinois », des brioches et des boissons lors des « Renageois ont du Talent » le dimanche 8 décembre.

Il est proposé comme prix de vente :

- 7€ la brioche,
- 1€ la boisson,
- 12€ le repas diot et gratin dauphinois.

Les bénéfices seront versés par le biais d'une subvention au Téléthon.



Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la proposition susvisée
- **DE DIRE** que la régie en charge de la recette de ces ventes est la régie « seniors »

### Téléthon

Le Conseil d'Administration a voté le budget primitif 2024 du CCAS en date du 15 avril 2024.

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-dessous du budget de l'exercice 2024 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Décision modificative n°1/2024 - CA du 07 octobre 2024				
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
Chapitre	Article	Libellé	Fonction	Montant
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				<b>1 650,00</b>
<b>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>				<b>1 650,00</b>
	6811	Dotations aux amortissements	01	1 650,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>				<b>1 650,00</b>
<b>Chapitre 74 - Dotations et participations</b>				<b>1 650,00</b>
	7473	Subventions du Département	020	1 650,00
				0,00

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
Chapitre	Article / Opération	Libellé	Fonction	Mon- tant
<b>Dépenses d'investissement</b>				<b>1 650,00</b>
<b>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>				<b>1 650,00</b>
	21838 / ONA	Autres matériels informatiques	020	1 650,00



<b>Recettes d'investissement</b>			<b>1 650,00</b>
<b>Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>			<b>1 650,00</b>
281838 (ordre)/OPFI	Amortissements matériels informa- tiques	O1	1 650,00
			0,00

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE**

- **DE VOTER** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

### Information sur les décisions

Information sur les décisions prises par Madame la Présidente en vertu de la délégation d'attribution consentie par le Conseil d'Administration

Chaque décision est rendue exécutoire en application de la loi 82-213 du 02 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982.

Chaque décision est communiquée au Conseil d'Administration lors de la prochaine séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Renage n°2020-07-20 donnant délégation à Mme la Présidente.

**CONSIDERANT**, l'obligation pour Madame la Présidente de rendre compte des décisions prises en application de la délégation à chacune des réunions obligatoires du Conseil d'Administration.

**CONSIDERANT**, les décisions suivantes :

#### Décision 2024-09-01

**Vu** la délibération 2020-06-02 du 16 juin 2020 au terme de laquelle le Conseil d'Administration a délégué à la Présidente, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article. L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Renage,

## DECIDE

De louer à Monsieur CAETANO DI MELO l'appartement situé au 2ème étage de l'immeuble sis au 73 rue de la Mègre, selon les termes du contrat joint.



Le présent acte est rendu exécutoire en application de la loi 82-213 du 02 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982.

### Colis de Noël pour les séniors

Après dégustation des différents colis, les membres du Conseil d'administration ont choisi Les Fleurons de Lomagne comme prestataire 2024

### Points divers

#### ❖ AIDES ALIMENTAIRES

1150€ en 2024 dont 270€ depuis le dernier CA

Pour rappel

- ❖ 2023 : 3300€
- ❖ 2022 : 4090€

#### ❖ AIDES EXCEPTIONNELLES

0€ en 2024

Pour rappel

- ❖ 2023 : 437.28€
- ❖ 2022 : 1619.10€

#### ❖ SEMAINE BLEUE

Cette année, le CCAS a proposé plusieurs activités pour la semaine bleue qui a eu lieu du 30 septembre au 7 octobre 2024.

Mardi 1<sup>er</sup> octobre : thé dansant avec l'UNRPA.

Mercredi 2 octobre : visite commentée des vitraux de l'Église de Renage avec Jérôme Belley – 6 personnes.

Jeudi 3 octobre : Conférence à Moirans « L'arthrose, les bienfaits de l'activité physique – 8 personnes.

Vendredi 4 octobre : Sortie restaurant au Relais de la Tourelle et visite du musée archéologique du Lac de Paladru – Annulée car aucune inscription.

Lundi 7 octobre : Aide à l'utilisation des outils informatiques avec Élans Solidaires.





## ❖ VOYAGE SENIOR A GRISSAN

43 séniors ont participé au voyage cette année. Au programme, de belles visites et des beaux moments partagés. Tous attendent avec impatience le voyage 2025 qui aura lieu à La Grande Motte du 17 au 24 mai 2025.

La séance est close à 21h

*La Vice-présidente du CCAS*



**Sylvie DONNET**

*La Présidente du CCAS*



**Amélie GIRERD**